

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel, tenue **le mercredi 21 juin 2017, à 10h**, à la salle de conférence sise au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.

Sont présents :

Madame Doris Larose et Messieurs Daniel Berthiaume, Gilles Payer, Gaëtan Lalonde, Michel Longtin et Noël Picard.

Sont absents avec motivation : Aucun

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Dinel, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une séance extraordinaire
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Département de l'Administration : Mutuelle de la CNESST
5. Département de la voirie :
 - 5.1 Avis de changement travaux du volet I
 - 5.2 Demande de soumission service laboratoire volet II- Phase II
 - 5.3 Appel d'offre public plans et devis ingénieur volet I année 2017-2019
 - 5.4 Début des travaux en régie volet LDN
 - 5.5 Ajout du service en résidence travaux en ingénierie LDN
 - 5.6 Modification de la programmation présentée au programme TECQ et Pavage des courbes sur le chemin Lac-Gagnon O- suite du projet Volet I

6. Période de questions

7. Fermeture de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

**2017-06-18455
Ouverture de la séance**

Il est **résolu à l'unanimité**

D'ouvrir la séance à 10h10.

ADOPTÉE.

2. Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une séance extraordinaire;

**2017-06-18456
Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une séance extraordinaire;**

CONSIDÉRANT QUE la convocation de cette assemblée extraordinaire coïncide avec la tenue de la plénière régulière;

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE,

Les membres du conseil municipal renoncent au paiement de la rémunération supplémentaire pour la tenue d'une séance extraordinaire.

ADOPTÉE.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

**2017-06-18457
Lecture et adoption de l'ordre du jour**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil sont présents à la présente assemblée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter des travaux de pavage dans les courbes et entrées principales sur la rue Principale et le chemin du Lac-Gagnon Ouest;

Il est **résolu à l'unanimité**

D'ajouter le point 5.6 Modification de la programmation présentée au programme TECQ et Demande de soumission par invitation pour le pavage des courbes et entrées sur le chemin Lac-Gagnon Ouest.

ADOPTÉE.

4. Département de l'Administration : Mutuelle de la CSST

2017-06-18458 Département de l'Administration : Mutuelle de prévention de l'UMQ

CONSIDÉRANT l'analyse faite par l'UMQ ;

CONSIDÉRANT les économies qui seront engendrées par ce changement

Il est **résolu**

QUE,

Les membres du Conseil accepte l'offre de service de l'UMQ à titre de mutuelle de prévention pour la Municipalité de Duhamel, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2018 et d'informer le Groupe Accisst de la fin de l'entente avec la Municipalité, et ce, avant le 30 juin 2017.

ADOPTÉE.

5. Département de la voirie :

5.1 Avis de changement des travaux du volet I

**2017-06-18459
Avis de changement numéro 2 des travaux du volet I**

CONSIDÉRANT QUE le ponceau P028 qui se trouve dans le segment 5-24 nécessitait selon le plan d'intervention le remplacement d'une tuile et que selon l'analyse faite sur le terrain, il y aurait lieu de le remplacer et de refaire le pavage;

CONSIDÉRANT QUE l'estimé des coûts par l'entrepreneur au montant de 10 080\$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont prévus dans l'année trois du programme (2017) et qu'une analyse approfondie est nécessaire pour la réalisation des travaux du ponceau P028 ;

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE,

Le rapport déposé par notre ingénieur, madame Nirisoa Raherinaina soit accepté.

QUE,

Le ministère des Transports soit informé des recommandations prévues audit rapport afin que les travaux soient reportés à l'an prochain après analyse par un ingénieur.

ADOPTÉE.

5.2 Demande de soumission du service laboratoire volet II- phase II

2017-06-18460

Demande de soumission service laboratoire volet II- Phase II

CONSIDÉRANT les travaux prévus dans le cadre du volet II dans les secteurs du Lac-Doré Nord, Preston, Pte-à-Baptiste et Grande-Baie ;

CONSIDÉRANT la nécessité de retenir les services en laboratoire pour le contrôle qualitatif au chantier ;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA a le mandat de préparer le devis technique afin de procéder à l'appel d'offres pour les services en laboratoire pour les projets dans les secteurs Lac-Doré Nord, Preston et Grande-Baie ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Larocque/Cournoyer, ing a le mandat de préparer le devis technique afin de procéder à l'appel d'offres pour les services en laboratoire pour le projet de la Pointe-à-Baptiste ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander des soumissions par invitation auprès de 2 laboratoires distincts ;

En conséquence,

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE,

Les membres du Conseil autorisent la direction générale à préparer en collaboration avec les firmes d'ingénierie mentionnées au préambule, un appel d'offres pour les services en laboratoire pour le contrôle qualitatif au chantier des projets du Lac-Doré Nord, Preston, Pte-à-Baptiste et Grande-Baie.

ADOPTÉE.

5.3 Appel d'offre public plans et devis ingénieur volet I année 2017 à 2019

2017-06-18461

Lancement d'un Appel d'offre public plans et devis ingénieur volet I année 2017 à 2019

CONSIDÉRANT le programme Réhabilitation du réseau routier local, volet Redressement des infrastructures routières locales, projet élaboration des plans et devis pour les années 2017 à 2019 ;

CONSIDÉRANT le plan d'intervention en infrastructures routières locales présenté par la Firme CIMA+ en juin 2015 qui présente la planification quinquennale d'intervention au niveau du réseau routier local de la MRC de Papineau, dont les parties de chemins Tour-du-Lac, Principale et Lac-Gagnon Ouest font parties ;

CONSIDERANT QUE la municipalité peut bénéficier d'une aide financière pouvant atteindre un maximum de 75% des coûts engendrés par cet appel d'offres ;

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE,

Les membres du Conseil de la municipalité de Duhamel autorisent la direction générale à lancer un appel d'offres public afin d'obtenir les services d'une firme d'ingénieur pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux, dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local, volet Redressement des infrastructures routières locales pour les exercices financiers 2017 à 2019 ;

ADOPTÉE.

5.4 Début des travaux en régie volet LDN

2017-06-18462

Début des travaux en régie volet LDN

CONSIDERANT l'approbation du règlement d'emprunt au montant de 180 000\$ pour la réalisation des travaux en régie de la phase II des travaux sur le chemin Lac-Doré Nord ;

CONSIDERANT QUE les travaux de traitement de surface double seront financés par le programme TECQ ;

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE,

Le Conseil décrète le début des travaux de la phase II du chemin du Lac-Doré Nord dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE.

5.5 Ajout du service en résidence travaux en ingénierie LDN

2017-06-18463

Ajout du service en résidence des travaux en ingénierie LDN

ATTENDU que la résolution 2017-03-18370 autorise le mandat à la firme CIMA + pour les travaux en ingénierie pour la phase II du chemin Lac-Doré Nord sans résidence ;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de reconsidérer l'offre pour les travaux en ingénierie pour la phase II du chemin Lac-Doré Nord en y ajoutant un service supplémentaire de surveillance avec résidence moyennant un coût de 3 000\$ plus taxes applicables afin de nous assurer du respect des modalités du contrat ;

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE,

Le Conseil autorise la directrice générale, madame Claire Diné à ajouter le service de surveillance avec résidence au coût de 3000\$ plus taxes applicables à la soumission de CIMA + pour les travaux d'ingénierie phase II sur le chemin Lac-Doré Nord.

ADOPTÉE.

5.6 Modification de la programmation présentée au programme TECQ- Pavage des courbes et entrées rue Principale, Lac-Gagnon Ouest et autres chemins

2017-06-18464

Modification de la programmation présentée au programme TECQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel a déposé sa programmation pour le programme TECQ et que celle-ci a été approuvée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications;

EN CONSÉQUENCE :

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE,

la programmation présentée au programme TECQ soit modifiée afin d'y inclure les travaux de pavage dans les courbes et intersection sur le chemin du Lac-Gagnon Ouest ainsi que des travaux de dynamitage sur le chemin du Lac-Gagnon Est.

QUE,

LA Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE,

La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quand aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE,

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation modifiée des travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE,

La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE,

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE,

La municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE.

Appel d'offres sur invitation- Pavage des courbes et entrées rue Principale, Lac-Gagnon Ouest et autres chemins

2017-06-18465

Appel d'offres sur invitation- Pavage des courbes sur le chemin Lac-Gagnon Ouest et diverses intersections- travaux liés au volet I du RIRRL

ATTENDU les travaux de pavage sur le chemin du Lac-Gagnon Ouest et diverses intersections ;

Il est **résolu**

QUE,

le Conseil autorise la direction à aller en appel d'offre sur invitation pour les travaux de pavage dans les courbes sur le chemin du Lac-Gagnon Ouest et diverses intersections.

ADOPTÉE.

6 PÉRIODE DE QUESTIONS

7 LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-06-18466

Levée de la séance

Il est **résolu**

QUE,

la séance soit et est levée à 10h25.

David Pharand
Maire
trésorière

Claire Diné
Directrice générale et secrétaire